

DELIBERATION N° 81/157 : CONSTRUCTION D'UNE M.J.C./AVENANT N° 4  
ENTREPRISE KAUFFMANN

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux complémentaires suivants à la M.J.C.

- Entreprise KAUFFMANN :

. Alimentation électrique de l'appartement depuis le local compteur .....	2 822 F 70 TTC
. Fourniture et pose d'un fourreau entre rangement et salle polyvalente .....	225 F 90 TTC
. Fourniture et pose de 2 gradateurs .....	952 F 25 TTC
. Pose d'une prise de courant dans la niche patio ...	743 F 10 TTC
. Pose de 3 prises de courant dans le Foyer .....	1 503 F 20 TTC
. Liaison comptage à armoire générale .....	4 141 F 95 TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise KAUFFMANN de SAINT-MAX, titulaire du lot N° 5 Electricité de la construction de la M.J.C., par marché du 19 Janvier 1981 approuvé par Monsieur le Préfet le 5 Février 1981, un avenant N° 4 correspondant aux travaux énoncés ci-dessus, pour un montant total de 10 389 F 10 T.T.C.
- le dit avenant N° 4 portera le montant du marché de base du 18 Janvier 1981, de 76 440 F à 86 829 F 10 T.T.C.
- + les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 53/80.